

Monsieur le Président,

Je vous remercie de me donner l'occasion de préciser la vision portée par l'équipe Agir pour Salon concernant notre patrimoine culturel, élément essentiel de l'identité et de la cohésion de notre commune.

Le patrimoine relève pleinement des compétences de la commune, au titre de la gestion des équipements culturels municipaux, de l'urbanisme, de la valorisation du territoire et du soutien à la vie associative.

Dans ce cadre, trois axes guideront notre action municipale : éduquer, protéger et valoriser.

1. Éduquer au patrimoine

La commune a un rôle d'appui aux écoles et aux acteurs éducatifs. Sans se substituer à l'Éducation nationale, nous renforcerons les partenariats entre la Ville, les établissements scolaires et les associations locales afin de faciliter la mise en œuvre de projets pédagogiques liés à l'histoire et au patrimoine salonais.

Nous développerons également une offre culturelle municipale accessible à tous : conférences, visites, ateliers, expositions. Les associations patrimoniales, dont la vôtre, seront des partenaires naturels de cette dynamique. La municipalité a compétence pour soutenir logistiquement et financièrement ces initiatives dans le cadre des dispositifs associatifs.

Nous souhaitons également recréer un grand événement patrimonial fédérateur, construit avec les bénévoles, les associations et les habitants. Il s'agira d'un temps fort annuel valorisant l'histoire de la ville, organisé dans un cadre budgétaire maîtrisé.

2. Protéger notre patrimoine

La commune dispose d'outils juridiques via le Plan Local d'Urbanisme intercommunal à venir (PLUi 2028), les périmètres de protection, et la collaboration avec les services de l'État (Architecte des Bâtiments de France).

Nous engagerons une démarche structurée d'inventaire communal, en partenariat avec les services compétents de l'État et de la Région, afin d'identifier les éléments patrimoniaux méritant protection ou valorisation.

La révision ou l'adaptation du PLU transformé en PLUi à l'horizon 2028 pourra intégrer des dispositifs de protection adaptés aux ensembles urbains et ruraux remarquables.

La municipalité jouera pleinement son rôle dans la préservation du paysage urbain et du patrimoine vernaculaire.

3. Valoriser et transmettre

La création d'un lieu municipal dédié à l'histoire locale relève de la compétence communale en matière d'équipements culturels. Nous travaillerons à la mise en place d'un espace d'interprétation du patrimoine salonais, accessible au public, évolutif, construit de manière progressive et financièrement soutenable.

Ce lieu pourra être mis à disposition des associations patrimoniales pour des expositions, conférences et animations, dans le cadre de conventions d'occupation adaptées.

Nous soutiendrons également les projets structurants contribuant à relier et mettre en cohérence les sites patrimoniaux majeurs de la commune, dans le respect des procédures administratives et des contraintes techniques.

Notre démarche sera pragmatique : pas de projets dispendieux, mais une politique municipale constante, inscrite dans la durée, visant à préserver, transmettre et faire vivre notre patrimoine.

Je tiens enfin à saluer le travail remarquable accompli par votre association et par l'ensemble des bénévoles engagés dans la défense et la valorisation de notre histoire locale. La commune a besoin de ces forces vives. Si nous sommes élus, nous travaillerons en partenariat étroit avec vous, dans un esprit de respect et de co-construction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de vos adhérents, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Cédric Vaccarezza
AGIR POUR SALON
0781694719